



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

Réponse No. 2014/07

**de la Municipalité à l'interpellation du groupe
Ouverture sur la gestion de la Municipalité.**

Table des matières

1. Objet de l'interpellation	- 3 -
2. Réponse de la Municipalité à l'interpellation	- 4 -
3. Conclusions	- 6 -

Bex, le 13 octobre 2014

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Objet de l'interpellation

Au cours de la séance du Conseil communal du 25 juin 2014, Monsieur Marc Mundler développait, au nom du groupe Ouverture, les arguments suivants à l'appui de son interpellation :

Bex, le 25.06.2014

Interpellation du groupe Ouverture (Marc Mundler)

Le groupe Ouverture a remarqué que le rapport de la Commission de gestion 2013 a signalé plusieurs points problématiques dans la gestion de la Municipalité mais ne les a pas transformés en vœux.

Nous regrettons notamment que 4 points n'aient pas fait l'objet d'une demande d'éclaircissements.

Point 1. Le nouveau Collège secondaire présente apparemment des défauts de fonctionnement dans le système Minergie et dans la ventilation des mauvaises odeurs. Qu'est-ce qui est prévu par la Municipalité pour améliorer ces défauts techniques?

Point 2. La Commission de l'urbanisme ne s'est réunie que très rarement durant 2013 malgré l'expansion des projets architecturaux dans la commune. Qu'est-ce qui justifie, selon la Municipalité, cette mise sur la touche de la Commission de l'urbanisme?

Point 3. Les élèves de Bex passent leurs camps de ski en Valais plutôt que sur la commune d'Ollon, toute proche. La Municipalité ne peut-elle pas trouver un accord avec Ollon sur ce point?

Point 4. L'absence de consultation de la Commission des sports pour les salles de gymnastique du futur collège de la Servannaz est regrettable. Est-il trop tard pour consulter cette Commission des sports et tenir compte de ses remarques?

Nous souhaitons que la Municipalité apporte une réponse par écrit sur ces 4 points, pour la prochaine séance.



2. Réponse de la Municipalité à l'interpellation

Point 1

Il y a toujours un temps d'adaptation lorsqu'il y a un système complexe de chauffage et ventilation, surtout dans un concept Minergie.

Dans le sous-sol du bâtiment, le puits de la petite pompe de relevage pour les eaux de la cuisinette du carnotzet a été conservé. Le regard existant de cette pompe en fonte n'est pas inodore. Les odeurs s'échappant par ce regard passaient par la cage d'escalier et étaient reprises dans le système de dépression de la ventilation.

Nous avons changé ce regard par un regard inodore. Nous avons aussi remédié à un problème de siphon de vidange dans le local technique qui n'avait pas de garde d'eau.

Point 2

La commission d'urbanisme est une commission municipale consultative. Elle est consultée par la municipalité pour les projets visionnaires, soit les modifications de PPA, les plans directeurs ou les projets dans l'ancien village.

Elle a été consultée pour le PPA du château Gernier, le schéma directeur de la zone industrielle, ainsi que celui sous le Montet. Elle a aussi été consultée pour les projets de bâtiments importants dans l'ancien village.

Pour tous les projets dans les zones constructibles du PGA, qui s'inscrivent dans le cadre du règlement de la police des constructions, il n'y a pas lieu que la commission soit consultée.

Point 3

Jusqu'en 2002, le camp de ski pour les 10èmes (anciennement 8èmes) s'est déroulé à Gryon. Le chalet d'habitation étant trop petit pour héberger une volée complète, il avait fallu, non seulement scinder le camp en deux fois 2,5 jours (avec changement le mercredi à midi), mais en plus, les enfants de Gryon logeaient chez eux le soir. L'esprit du "camp" et les objectifs de vie en communauté et de partage des tâches n'étaient donc pas atteints. Il faut préciser encore que la Direction d'alors avait fixé le montant de participation demandé aux parents à Fr. 60.-- ! Difficile dans ces conditions de faire plus et mieux.

Avec l'arrivée d'une nouvelle directrice, l'organisation a évolué. Ainsi, des offres pour une semaine complète de ski avec forfait et hébergement ont été envoyées à 2 stations valaisannes et 2 stations des Alpes vaudoises. C'est la station de Verbier qui, non seulement a répondu le lendemain, mais en plus offrait les meilleures conditions pour un tarif défiant toute concurrence. Les offices du tourisme de Leysin et Villars se sont contentées d'envoyer des prospectus avec les tarifs de la saison ... précédente!

A cela s'ajoutent deux arguments: le domaine skiable de Verbier garantissait un enneigement de qualité tout l'hiver et cela permettait aussi aux élèves skieurs d'aller découvrir d'autres pistes que celles qu'ils dévalaient tout au long de l'hiver ou lors des après-midi sportifs organisés par l'école en 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année.

Jusqu'en 2013, le camp donnait entière satisfaction. En juin de cette même année, la société qui gère les chalets où logeaient les élèves nous a informés qu'elle fermait définitivement leur exploitation à cause de la construction de la toute nouvelle télécabine qui relie directement le Châble à la station de Bruson. Tout était réservé pour janvier 2014, mais nous avons dû nous retourner en urgence pour trouver où organiser le camp 2014!

Nous avons donc à nouveau fait appel aux différentes stations avoisinantes, mais à cette période de l'année impossible de trouver une semaine de libre ou un logement suffisamment grand. C'est grâce à des contacts dans la station de Nendaz que nous avons pu trouver une solution. Nous avons passé de la formule « 2 petits camps » à la formule « 1 grand camp » avec toute la volée des 10^{èmes}.

Ce changement forcé a par ailleurs eu un impact très positif sur les finances communales, puisque le montant des charges est passé d'un peu moins de Fr. 25'000.-- en 2013 (dernière édition à Verbier) à un peu plus de Fr. 18'000.-- en 2014. Le montant de Fr. 175.-- demandé aux parents n'a au demeurant pas changé.

Point 4

La Municipalité a contacté la dite commission en mai 2013 afin qu'une délégation de celle-ci participe à la première séance concernant la salle de sport et ses aménagements.

La commission sportive a, sur la base du projet, rédigé un rapport proposant quelques modifications et propositions, laissant le soin à son président et municipal D. Hediger le soin de rapporter sur ses suggestions. Il

n'est donc pas correct de dire que la commission sportive n'a pas été consultée lors de cette première étape très importante de l'élaboration du projet, conçu à l'origine pour combler un manque au niveau scolaire.

Si les propositions et suggestions n'ont pas toutes pu être retenues, relevons que la Municipalité a validé :

- la construction de gradins ;
- l'aménagement d'une salle de force sur la partie supérieure sud du bâtiment ;
- l'idée de faire construire un mur de grimpe non pas à la Servanne, mais au Pré de la Cible en raison de l'âge des utilisateurs scolaires ;
- l'aménagement d'un bar escamotable pour utilisation lors de manifestations.

En mai 2014, la Municipalité a à nouveau sollicité les compétences de la commission sportive pour l'aménagement des 3'600 m² de surface de jeux prévue. Ce projet est actuellement en préparation.

Enfin, la question de la dotation de base du matériel des salles est actuellement en discussion et là aussi la commission sportive ainsi que le corps enseignant sont associés au choix de ce matériel.

3. Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- o d'accepter la réponse à l'interpellation du groupe Ouverture.

Nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic : Le secrétaire :

P. Rochat



A. Michel